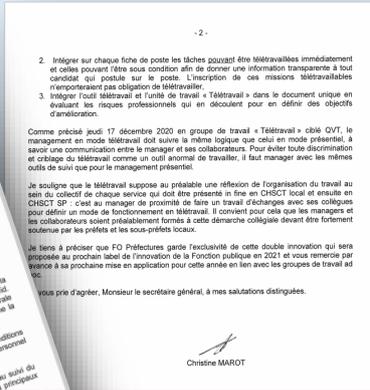


# SAISINE « INNOVANTE ET EXCLUSIVE » de FO PRÉFECTURES SMI À M. ALBERTINI, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE



## « PÉRÉNERISER DÉFINITIVEMENT LE TÉLÉTRAVAIL DANS L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL DES PERSONNELS »

### 3 ACTIONS IMMÉDIATES DE FO EN FAVEUR DU TÉLÉTRAVAIL



#### Intégration dans l'entretien professionnel de l'accord et du suivi du télétravail entre chaque agent et son supérieur



L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL

- ⇒ La liste des missions télétravaillables et celles qui pourraient le devenir en fonction d'une nouvelle organisation ou d'aménagement du poste de travail,
- ⇒ L'accord formalisé de la demande initiale de télétravail, ou son renouvellement (incluant la motivation hiérarchique en cas de refus) avec signature des deux parties,
- ⇒ Le suivi ou retour d'expérience de l'année de télétravail n-1 avec la double argumentation de l'agent et du supérieur hiérarchique, avec le suivi des formations obligatoires de télétravailleur et de management à distance,



#### Intégration dans chaque fiche de poste des tâches pouvant être télétravaillées immédiatement et celles pouvant l'être sous condition

- ⇒ C'est la seule solution pour diffuser une information transparente au personnel des tâches télétravaillables de chaque poste.
- ⇒ L'inscription de ces missions télétravaillables dans la fiche de poste n'obligerait pas automatiquement l'agent à faire du télétravail.



#### Intégration du Télétravail dans le « Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels » (DUERP) pour déterminer les risques professionnels qui en découlent et définir des objectifs d'amélioration pour la sécurité et la santé des personnels en télétravail.

**SEUL NOTRE SYNDICAT CONCOURT TOUJOURS POUR LE PROGRÈS DES PERSONNELS DES PRÉFECTURES ET DES SERVICES DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. RESTE A L'ADMINISTRATION DE PROUVER SON SENS DE L'INNOVATION**



Toute notre actualité sur:  
<http://www.fo-prefectures.com>